



Rapport annuel 2013

**Fonds en faveur de la formation professionnelle
fiduciaire et immobilière**



Fonds en faveur de la
formation professionnelle
fiduciaire et immobilière



Éditorial

Le Fonds en faveur de la formation professionnelle fiduciaire et immobilière est déjà dans son troisième exercice. Les investissements initiaux dans un développement soigneusement élaboré et réfléchi ont fait leurs preuves. Le secrétariat est bien positionné et nous avons réussi à faire apparaître clairement la nécessité du Fonds, de telle manière qu'il connaît une large acceptation au sein de notre branche.

Les cotisations annuelles maintenues volontairement à un montant modéré ont également contribué à cette acceptation. De plus, nous veillons par des accords à ce que les représentantes et représentants de notre branche ne paient pas deux fois pour des prestations similaires dans les cantons qui disposent d'un propre fonds de formation. Lors d'un chevauchement des prestations, la contribution à la formation versée au Fonds en faveur de la formation professionnelle fiduciaire et immobilière est réduite.

L'an dernier également, notre Fonds en faveur de la formation professionnelle a soutenu et réalisé de nombreux projets dédiés à la promotion de notre relève. Il nous permet ainsi de maintenir la qualité de la formation professionnelle initiale et, corrélativement, notre branche à un niveau élevé sur le long terme. Nous en sommes fiers; en effet, l'ensemble de la branche tire profit d'une relève bien formée.

Beat Jundt

Président du Fonds en faveur de la formation professionnelle fiduciaire et immobilière



Portrait

Le Conseil fédéral a déclaré le Fonds en faveur de la formation professionnelle fiduciaire et immobilière de force obligatoire générale au 1^{er} mars 2012. Depuis cette date, toutes les entreprises de la branche fiduciaire et immobilière versent au Fonds une cotisation annuelle modérée – y compris les entreprises qui ne sont affiliées à aucune organisation professionnelle et ne font pas de formation. Cette mesure permet de répartir les coûts de la promotion de la relève sur toutes les entreprises de la branche et d'alléger les charges financières des entreprises formatrices. Elle est équitable, sachant que l'ensemble de la branche tire profit d'une relève bien formée. Simultanément, la qualité de la formation initiale est améliorée grâce aux fonds supplémentaires à disposition, ce qui permet de promouvoir la relève de la branche de manière encore plus ciblée. Enfin, un plus grand nombre de jeunes peuvent ainsi s'enthousiasmer pour les professions de la branche fiduciaire et immobilière.

Le Fonds en faveur de la formation professionnelle fiduciaire et immobilière est géré par les quatre associations faîtières FIDUCIAIRE|SUISSE, l'Association suisse de l'économie immobilière (SVIT Suisse), la Chambre fiduciaire et l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI). Ensemble, elles ont créé le Fonds par le biais de l'Organisation pour la formation commerciale fiduciaire/ immobilière (OFCF).



Rétrospective projets 2013

Allègement financier des entreprises de formation

Jusqu'à présent, non seulement le travail de formation, mais aussi les charges financières incombait exclusivement aux entreprises formatrices et aux associations de la branche. Depuis 2013, le Fonds en faveur de la formation professionnelle prend en charge une partie des coûts, ce qui permet de réduire la cotisation annuelle des entreprises formatrices de CHF 500.00 par personne en formation. Cette mesure est équitable car toutes les entreprises de la branche contribuent ainsi à une formation de qualité de la relève et tirent finalement profit d'une relève qualifiée.

Traitement équitable des régions linguistiques

Le soutien financier apporté par le Fonds en faveur de la formation professionnelle a permis d'instaurer et de réaliser diverses mesures destinées à créer les mêmes conditions pour toutes les régions linguistiques, en particulier pour la partie italophone du pays. Le **classeur des connaissances de la branche**, déjà utilisé en allemand et en français, a ainsi pu être traduit en italien. Il aide les personnes en formation à approfondir leurs connaissances spécialisées du domaine fiduciaire et immobilier et à perfectionner leurs compétences dans l'exercice d'activités pratiques au sein de l'entreprise. Le classeur en italien sera utilisé à partir de l'été 2014.

Le site Internet de l'OFCF est désormais également disponible en italien. Il propose des informations et documentations sur l'ensemble de la formation professionnelle initiale de la branche fiduciaire et immobilière. Enfin, l'OFCF prévoit de participer au prochain **salon professionnel du Tessin**. Un stand en langue italienne a été préparé à cet effet.



Rétrospective projets 2013

Participation à six salons professionnels/salons des métiers

La participation à des salons professionnels/salons des métiers est un instrument important en matière de recrutement de personnes intéressées par une formation – et par conséquent des spécialistes de demain – dans la branche fiduciaire et immobilière. L'absence à ces salons aurait très probablement engendré un recul du nombre de personnes en formation. Cette remarque s'applique tout particulièrement aux professions commerciales qui connaissent une forte concurrence. Le Fonds en faveur de la formation professionnelle permet de participer à ces événements très coûteux. En 2013, l'OFCE, avec des stands pourvus d'équipements modernes, était présente aux salons professionnels/salons des métiers de Berne, Martigny, Lausanne, Lucerne, Saint-Gall et Zurich.

Cours pour formateurs

Parallèlement aux écoles professionnelles et aux cours interentreprises, les formatrices et formateurs des différentes entreprises de formation ont une importance considérable en matière de formation approfondie. Les cours pour formateurs d'une journée, qui ont pu être réalisés grâce au Fonds en faveur de la formation professionnelle, soutiennent les formateurs dans leur activité et leur donnent des conseils très concrets pour diriger et encadrer des personnes en formation. En 2013, l'OFCE a organisé, en Suisse allemande, quatre cours auxquels ont participé 87 formatrices et formateurs.



Comptes 2013

La branche fiduciaire et immobilière comprend plus de 7000 entreprises en Suisse. Ces entreprises sont tenues de verser une contribution au Fonds. Selon la taille de l'entreprise, les cotisations annuelles vont de CHF 200 (1 à 15 collaborateurs) à CHF 400 (16 à 50 collaborateurs) ou même CHF 1000 (plus de 50 collaborateurs). Dans les cantons où diverses prestations sont déjà couvertes par un fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle, les prestations qui se chevauchent sont déduites dans la contribution au Fonds en faveur de la formation professionnelle fiduciaire et immobilière.

Le total des produits du Fonds en 2013 était de 1,66 million de francs. Les ressources financières ont été affectées à diverses mesures de promotion dans le domaine de la formation (cf. pages 4 et 5).

Un organe de révision indépendant contrôle l'utilisation des fonds en bonne et due forme. Par ailleurs, le Fonds en faveur de la formation professionnelle fiduciaire et immobilière est placé sous la surveillance du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI.

Fonds en faveur de la formation
professionnelle fiduciaire et immobilière

Comptes 2013 en CHF	Produits		
		Cotisations annuelles	1660 000
		Total des produits	1660 000
	Dépenses		
		Octroi de facilités sur cotisations annuelles aux entreprises formatrices	779 000
		Évolution de la formation professionnelle initiale	260 000
		Contribution aux salons professionnels	120 000
		Contribution au matériel d'enseignement	35 000
		Contribution aux cours pour formateurs	3 000
		Commissions	22 000
		Frais d'organisation et d'administration	406 000
		Constitution de réserves	35 000
		Total des dépenses	1660 000



Perspectives projets 2014

En 2014, le soutien apporté par le Fonds en faveur de la formation professionnelle fiduciaire et immobilière porte sur deux domaines: soutien des entreprises formatrices et développement dans le domaine des salons professionnels/salons des métiers.

Le Fonds en faveur de la formation professionnelle continue à verser une contribution de CHF 500 aux **frais annuels de formation** des personnes en formation. Cette contribution allège les charges financières des entreprises de formation. Par ailleurs, les **cours pour formateurs** se poursuivent en Suisse alémanique et **des cours auront lieu pour la 1^{ère} fois en Romandie.**

En cette nouvelle année, le domaine des **salons professionnels/salons des métiers** sera encore développé. L'OFCE participera à la journée d'information sur les professions commerciales «KV Infotag», à Bâle, ainsi qu'aux salons de Bâle, Berne, Coire, Lausanne, Saint-Gall et Zurich. Elle dispose désormais de deux stands qui peuvent être respectivement adaptés à la langue souhaitée. Cette infrastructure permet d'obtenir une plus grande flexibilité et de participer simultanément à deux salons.



Contact

Fonds en faveur de la formation professionnelle fiduciaire et immobilière

Secrétariat FFP OFCF

Josefstrasse 53

Case postale 1169

8031 Zurich

Téléphone 044 271 18 89

Lu–Je 8.00–12.00 h / 13.30–17.00 h

Ve 8.00–12.00 h / 13.30–16.00 h

Fax 043 366 64 53

Courriel info@fonds-formation.ch

www.fonds-formation.ch

